

REGLEMENT

DERBY DU LOUP - 23 mars 2019

1. CALENDRIER : Le Derby du Loup aura lieu le 23 mars 2019 avec un éventuel report le dimanche 24 mars si les conditions météorologiques ne permettent pas de courir le samedi 23 mars.
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION : L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 18 ans minimum, ou mineurs de 16 ans minimum avec autorisation parentale écrite et signée.

L'épreuve peut se faire en ski, monoski, snowboard ou télémark.

Les concurrents devront être capables de descendre sur secteur hors piste non damé de 1500m de dénivelé, être maître de leur comportement sur la totalité de l'épreuve. Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve sera déterminé par le Comité d'Organisation le jour de l'épreuve. **Tous les participants devront être munis de leur matériel en bon état, d'un casque homologué et d'une protection dorsale.** Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'utilisation de matériel non conforme aux exigences.

3. ENGAGEMENT : Le prix de l'inscription s'élève à 45€, 40€ pour les mineurs de 16 à 18 ans, payable à l'ordre de l'association des pisteurs secouristes de l'Oisans, soit par chèque ou espèce le jour de la course au moment du retrait des dossards ou sur en ligne sur le site d'inscription chronosphere. L'inscription comprend :

- Les frais d'inscription au Derby du Loup
- Le forfait journée + l'assurance spécifique pour la course
- Tarif préférentiel à la Folie Douce
- Ticket repas chaud du soir
- La remise des prix
- Le concert du soir

L'inscription se fera sur le site de chronosphere au lien suivant. Le présent règlement sera considéré comme lu et approuvé par le participant une fois l'inscription validée. L'inscription se fera via Internet au lien suivant ou le jour de la course avant entre 6h00 et 7h30.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

4. DOSSARDS : les participants au Derby du Loup devront récupérer leur dossard à la **Salle des Grandes Rousses du Palais des Sports de l'Alpe d'Huez** accompagnés des éléments à fournir pour leur inscription. Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Ces dossards devront impérativement être remis à l'arrivée de l'épreuve. L'ordre de passage et le nombre de concurrents par vague de départ seront déterminés par le Comité d'Organisation le jour de l'épreuve.

5. **ASSURANCE** : En s'acquittant de leurs droits d'inscription de 45€ (40€ pour les mineurs), les concurrents seront automatiquement assurés pour la journée. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourrait en découler.
6. **REMONTEES MECANIQUES** : Lors du retrait du dossard, les concurrents inscrits au derby se verront remettre un titre de transport, strictement personnel et valable uniquement le jour de l'épreuve. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis à l'occasion ou durant le transport jusqu'au point de départ de la course. Dès réception du dossard, le coureur se dirigera rapidement vers le DMC I situé au secteur 1800 Rond point des pistes, à 5 minutes en voiture du Palais des Sports. L'itinéraire d'accès au départ de la course se poursuit dans le même axe par le DMC II suivi du téléphérique du Pic Blanc.
7. **DEPART** : Le départ se fera par vagues de 4 personnes maximum.. Dans une même vague, ski, monoski et télémark peuvent être confrontés; les snowboards seront mis en concurrence par vagues indépendantes pour des raisons de sécurité, notamment à cause de la traversée du Chalet du G.U.C. jusqu'au Col de la Combe du Grand Cros. Le premier départ est prévu normalement à 11h45. L'ouverture des remontées mécaniques pour les coureurs est fixée à partir de 8h00 (ATTENTION : prévoir minimum 50min de montée). Les participants non présents dans leur vague de départ seront disqualifiés.
8. **PARCOURS** : Cette course se déroule sur plusieurs communes jumelant l'Alpe d'Huez : Oz en Oisans, le Freney d'Oisans, Clavans et Huez. Le départ est prévu au Pic Blanc à 3330m si les conditions le permettent, dans le cas contraire il se fera au Chalet du G.U.C. ; et l'arrivée vers le Pont de Sarenne à 1850m environ. Entre ces deux points, l'itinéraire est libre à l'exception de quelques points de passages balisés obligatoires, ainsi que de la traversée du Chalet du G.U.C. jusqu'au Col de la Combe du Grand Cros (« Combe du Loup ») qui sera en partie damé si les conditions le permettent. Cette traversée sera spécialement aménagée pour la course et nécessitera des conditions de sécurité exclusives qui devront être respectées de chacun sous peine de pénalités. Aucune porte ne balise le parcours. Il ne s'agit pas d'une descente sur piste excepté la partie du point de départ jusqu'au Chalet du G.U.C.. Seuls les dangers importants tels que les barres rocheuses ou rochers situés sur l'axe de trajectoire de la course pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en site de haute montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de haute montagne. Aucune assistante ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisation.
9. **RECONNAISSANCE** : La reconnaissance du parcours est obligatoire. Elle est libre, sous la seule responsabilité des participants, et peut être effectuée le jour de la course. Il sera rappelé

aux participants le jour de l'épreuve que le temps nécessaire pour cette reconnaissance est limité et qu'ils encourent le risque, pour quelconques raisons (perte de temps, aléas lors du transport...), de ne pas être présent au départ lors de l'appel des dossards.

10. **ETAT DU TERRAIN** : Le terrain ne fera l'objet d'aucunes préparations particulières et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera. Le Comité d'Organisation pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre celle-ci pour des raisons de sécurité.

11. **SECURITE** : ***ATTENTION, LE PORT DU CASQUE HOMOLOGUE ET LA DORSALE SONT OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER AU DERBY DU LOUP.*** Ils devront être présentés le matin de la course. Le 23 mars 2019 à 7h45, briefing obligatoire pour les coureurs.
Les secours sont organisés et mis en place par le Comité d'Organisation. Un hélicoptère et un médecin sont notamment prêts à intervenir en cas d'accident en tout point du parcours. Le déroulement de l'épreuve est subordonné à la capacité de l'hélicoptère de prendre l'air à tout moment.
Un PIDA sera effectué au préalable si les conditions le nécessitent. En revanche, en raison du risque d'avalanche inhérent à la haute montagne, une ceinture RECCO RESCUE SYSTEM® sera remise aux concurrents avant le départ, à porter obligatoirement.

12. **ETHIQUE** : Les coureurs évoluent sur des terrains montagne et en altitude. Il est demandé de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol.

13. **SANCTIONS** : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourra entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours. Dans ce cas, les concurrents exclus ne recevront aucun remboursement de la part du Comité d'Organisation.

14. **CHRONOMETRAGE** : Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant, des erreurs peuvent subvenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Il est indispensable d'avoir à tout moment de la course une excellente lisibilité du dossard. Chaque coureur devra montrer impérativement son dossard lors du passage de la ligne d'arrivée. Il devra ensuite remettre sa ceinture RECCO® sur le stand dédié à cet effet. Chaque ceinture RECCO® non restituée sera facturée au concurrent.

Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit dans les 30min après la publication ou la proclamation du classement, et remise au Comité d'Organisation. Celui-ci statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

15. **CLASSEMENT ET PODIUM** : Un classement homme et femme (adultes et mineurs dissociés) sera établi dans chaque discipline.

Chaque participant s'engage à respecter les partenaires et sponsors du Derby du Loup lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires du Derby du Loup seront visibles lors de la remise des prix.

16. **ANNULATION – REMBOURSEMENT** : Le Comité d'Organisation se réserve le droit en cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité de modifier le règlement. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de mauvaises conditions nivologiques, météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents. En cas d'annulation de l'épreuve le matin même, aucun remboursement ne sera effectué.

Remboursement particulier avant le derby (**au plus tard une semaine avant l'épreuve**): la personne préalablement inscrite et justifiant d'un certificat médical ou tout document justificatif pourra se voir rembourser une partie de ses frais ; l'Organisation en retiendra obligatoirement 10€.